



**Compte-Rendu
des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard
séance du 16/10/2018**

Oust Brocéliande Communauté

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande du Président d'Oust Brocéliande Communauté décidant la modification des statuts. Ils ont été adoptés (21 pour, 7 contre, 18 abstentions) par le conseil communautaire lors de la séance du 27 septembre. Cette modification doit désormais être soumise aux 26 conseils municipaux du territoire.

La délibération porte sur :

- la prise de compétence "PLUi"
- la prise de compétence "Sport de nature"
- la prise de compétence "Eau"

Ces nouveaux statuts seront actés s'ils recueillent les votes favorables des 2/3 des communes représentant la moitié de la population, ou l'inverse. A l'instar du conseil communautaire, un vote à la majorité est requis au sein de chaque conseil municipal.

Après lecture faite des nouveaux statuts, le conseil municipal ne valide pas, à l'unanimité, les statuts tels que présentés, notamment :

- refuse la prise de compétence "PLUi": les PLU doivent restés des compétences des communes ;
- refuse de reconnaître dans les statuts la construction et la gestion de la gendarmerie de La Gacilly ;
- refuse de reconnaître dans les statuts que la cantine de La Gacilly soit reconnue d'intérêt communautaire : possibilité de créer un syndicat mixte ;
- refuse de reconnaître dans les statuts que la chapelle Saint Etienne de Guer soit reconnue d'intérêt communautaire (il existe de nombreuses chapelles sur le territoire);
- refuse de reconnaître dans les statuts que les médiathèques de Carentoir, La Gacilly et Tréal soient reconnues d'intérêt communautaire (toutes les autres médiathèques sont communales).

Approbation à l'unanimité

Marché de prestations de services d'assurance

La remise en concurrence du marché de prestations de services d'assurance a été lancée par avis d'appel à concurrence publié dans les organes suivants :

* Ouest France du 17 juillet 2018

* Plate-forme de dématérialisation

La date de remise des offres était fixée au 17 août 2018 à 12 heures.

Le nombre de candidats admis à présenter leurs offres est ainsi réparti :

- Lot 1 Dommage aux biens : 4
- Lot 2 Responsabilité civile : 3
- Lot 3 Flotte automobile : 2
- Lot 4 Protection juridique : 3
- Lot 5 Risques statutaires : 3

Les différentes offres ont été analysées par le Cabinet Consultassur selon les critères énoncés dans l'annonce et dans le règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique de l'offre,
2. Coût de l'offre,
3. Valeur durable.

Lot 1 : Dommage aux biens et risques annexes

Estimation : 2 200 € (valeur actuelle 2 556 €)

Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes

Estimation : 1 000 € (valeur actuelle 1 029 €)

Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes

Estimation : 1 000 € (valeur actuelle 1 052 €)

Lot 4 : Protection juridique

Estimation : 800 € (valeur actuelle 725 €)

Lot 5 : Risques statutaires

Estimation pour offre de base (garanties identiques à celles en cours) :

Taux 5.80 % pour le personnel CNRACL, représentant un montant de 15 373 €

Taux 1.50 % pour le personnel IRCANTEC, représentant un montant de 420 €

soit un montant total estimé de 15 592 €

Valeur actuelle

Taux 4.89 % pour le personnel CNRACL, représentant un montant de 12 961 €

Taux 1.25 % pour le personnel IRCANTEC, représentant un montant de 350 €

soit un montant total actuel de 13 310 €

Après discussion et délibération le conseil municipal décide de retenir les préconisations de Consultassur, plus précisément :

Lot 1 Dommage aux biens : GROUPAMA pour un montant annuel de 1 554.87 € TTC, révisable au taux de 0.3501 € TTC par m² de surface développée ;

Lot 2 Responsabilité civile : GROUPAMA pour un montant de 1 081.02 € TTC, révisable au taux de 0.8226 € par habitant ;

Lot 3 Flotte automobile : GROUPAMA pour un montant de 610.80 € TTC, révisable selon évolution du parc automobile et de l'indice ERVP ;

Lot 4 Protection juridique : GROUPAMA pour un montant annuel de 682.93 € TTC ;

Lot 5 Risques statutaires : GROUPAMA pour un montant de 15 356.71 € TTC ;

et donne procuration à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce marché.

Approbation à l'unanimité

Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Dans le domaine de la prévoyance, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 5 € net par agent à compter du 01 janvier 2019.

Approbation à l'unanimité

Repas du CCAS du 14 octobre 2018

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016, la commission d'action sociale s'est réunie afin de fixer la date du repas du CCAS ainsi que la participation des conjoints n'ayant pas 65 ans et la rémunération du personnel qui sera employé pour servir au repas.

Les membres de la commission proposent de fixer :

- le repas du CCAS au dimanche 14 octobre 2018

- la participation du conjoint n'ayant pas 65 ans à 16 €

- la participation d'un accompagnateur à 22 €

- la rémunération du personnel de service à 32 € net.

Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable aux propositions de la commission d'action sociale.

Approbation à l'unanimité

CAUE : conseils pour la construction d'une salle multisports et polyvalente

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a sollicité les conseils du CAUE, pour l'accompagner dans sa réflexion sur la construction d'une salle multifonctions.

La commune ne dispose pas d'équipement sportif couvert et projette depuis plusieurs années de réaliser ce type d'équipement.

Le CAUE propose d'aider les élus dans leur réflexion concernant la définition de ce projet en :

- réalisant un diagnostic abordant le contexte communal (approche urbaine, paysagère et réglementaire) les équipements existants et les pratiques sportives (état des lieux et bilan des usagers)

- formulant des propositions concernant :

> une hypothèse d'extension de la salle des associations ;

> un projet de création d'un nouvel équipement : pré-programmation, diagnostic du site, scénario d'aménagement et estimation sommaire des coûts.

Cette réflexion préalable permettra aux élus de mieux cerner leurs besoins avant d'engager une procédure de choix d'un maître-d'œuvre qui aura en charge l'élaboration du projet.

1ère hypothèse : extension de la maison des associations

Cette solution permettrait de conserver sur ce site les usages de la salle polyvalente pour répondre aux besoins des associations, des habitants (organisation de fêtes, repas...) et de créer une nouvelle salle de sport spécifique au sud du bourg près du stade.

La configuration et la surface du terrain permettraient de quasi doubler la surface de la salle des fêtes et de prévoir l'accueil d'environ 200 personnes (assises). Cette augmentation de la capacité d'accueil impose d'agrandir la cuisine office existante.

Le coût des travaux H.T. pour cette hypothèse est estimé à 517 500 €, auquel il convient d'ajouter les honoraires techniques : géomètres, étude de sol, architecte, bureau d'études, assurance dommage ouvrage ... (hors coût du mobilier) pour 77 625 € soit un coût de l'opération d'environ 600 000 € H.T.

2ème hypothèse : création d'un équipement multifonctions (salle de sports et salle polyvalente)

Cette approche doit être considérée comme une simple évaluation du coût prévisionnel, à affiner en fonction du projet et des choix opérés par le maître d'ouvrage.

Option 1 : Salle de sport et salle polyvalente

Coût estimé des travaux : 2 673 600 € H.T. environ en y ajoutant 50 000 € H.T pour l'aménagement d'un parking paysager, soit un coût de l'opération de 2 723 600 € H.T.

Option 2 : Salle de sport (sans salle polyvalente)

Coût estimé des travaux : 1 807 200 € H.T. environ en y ajoutant 50 000 € H.T pour l'aménagement d'un parking paysager, soit un coût de l'opération de 1 857 200 € H.T.

Le conseil municipal décide dans un premier temps de visiter des salles à Sulniac, Plaudren, Grandchamp, Monterblanc, Monterrin et de solliciter les communes afin de connaître le budget, les plans, les subventions obtenues et le coût de fonctionnement.

Approbation à l'unanimité